

---

**Séance du 17 octobre 2023**

---

**N° 59/2023**

**CLOTURE DU  
BUDGET ANNEXE  
LOTISSEMENT.**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Patrick MOULINEAU, Sophia AUGER, Isabelle PIDOUX.

**Excusés avec pouvoirs :** Virginie MARTINS pouvoir à Lucy MOREAU, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT,

**Excusée sans pouvoir :** Raphaèle GONTIER, Céline PAILLAT, Guillaume PORCHET, Marine SACRÉ, Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance :** Isabelle PIDOUX.

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	02
Votants : .....	14

**Date de convocation : 11 octobre 2023**

**Date d'affichage : 18 octobre 2023**

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



**Transmission au contrôle de légalité le :**

**Publié le :**

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20231017-59-2023-DE Date de télétransmission : 25/10/2023 Date de réception préfecture : 25/10/2023
--

## N° 59 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.

Mme le Maire expose au conseil municipal que l'ensemble des parcelles du lotissement de la Borderie ont été vendues, les travaux de finition de voirie sont en cours. L'heure est venue de clôturer le budget annexe.

Mme le Maire propose au conseil une clôture à la date du 31 décembre 2023.

Il est précisé que les soldes des comptes ouverts à la balance générale des comptes du budget annexe sont repris compte par compte par **opération d'ordre non budgétaire** par le comptable public au budget général de la commune. Cette opération se traduira par la reprise du résultat de fonctionnement du budget lotissement dans le budget principal qui se retrouvera sur la ligne 002 de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la clôture du budget annexe lotissement à la date du 31 décembre 2023 ainsi que la reprise des soldes de comptes comme précisé ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PIDOUX



Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du **tribunal administratif de POITIERS** dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20231017-59-2023-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023